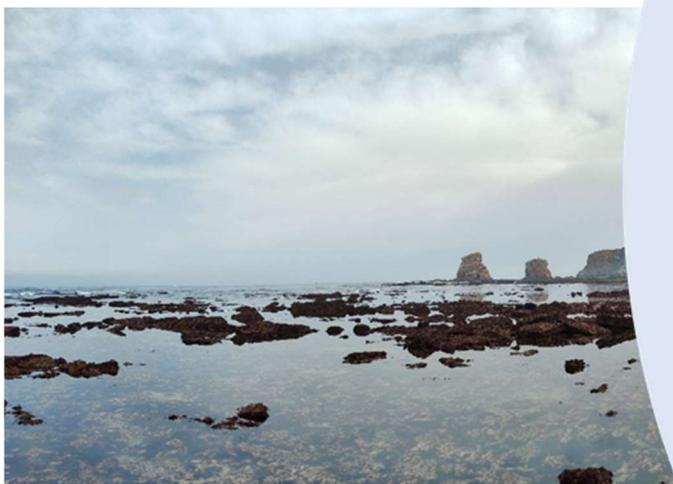




Document d'Objectifs

ZSC « Baie de
Chingoudy »
ZSC FR7200774



ZPS « Estuaire de la
Bidassoa et Baie de
Fontarabie » ZPS
FR7212013



Volume IV
Stratégie
de gestion



Table des matières

1	Introduction	0
2	Objectifs & Mesures de gestion	4
2.1	Les objectifs de conservation	4
2.1.1	Les objectifs à long terme	5
2.1.2	Les objectifs opérationnels.....	6
a)	<i>Définition des objectifs opérationnel</i>	6
b)	<i>Les objectifs opérationnels sur le site Natura 2000</i>	6
2.2	Le programme d'action	8
2.2.1	Organisation et structuration des fiches Mesures	8
2.2.2	Liste des fiches mesures	8

1 Introduction

Natura 2000¹ est un dispositif européen qui vise à **assurer la survie à long terme** des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. (INPN, 2021).

Par la désignation des sites, les États s'engagent à **maintenir ou restaurer** l'état favorable de conservation des habitats ou espèces d'intérêt communautaire présents. Pour atteindre cet objectif de long terme (OLT), les États membres peuvent librement utiliser des mesures réglementaires, administratives (comme l'évaluation des incidences) ou contractuelles (charte) (INPN, 2021).

D'après le Code de l'Environnement, les sites Natura 2000 font l'objet de mesures destinées à **conserver ou à rétablir dans un état favorable** à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié leur délimitation. Les sites Natura 2000 font également l'objet de mesures de **prévention** appropriées pour éviter la détérioration de ces mêmes habitats naturels et les perturbations de nature à affecter de façon significative ces mêmes espèces. » (Article L414.1.V. du Code de l'Environnement) (République française, 2016)

Contenu du document

Ce volume consacré à la stratégie d'action pour atteindre les objectifs de conservation des sites Natura 2000 ZSC FR7200774 « Baie de Chingoudy » et ZPS FR7212013 « Estuaire de la Bidassoa et Baie de Fontarabie ».

La rédaction des objectifs opérationnels et l'identification des pistes de mesure est issue de la concertation avec les acteurs locaux suite à travail préparatoire des opérateurs.

Seront présentés dans le document :

- Les objectifs et les mesures

¹ **Extrait de la Directive Habitat, Faune, Flore**

1/ La Directive a pour objet de contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages sur le territoire européen des états membres où le traité s'applique.

2/ Les mesures prises en vertu de la présente Directive visent à assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire.

3/ Les mesures prises en vertu de la Directive tiennent compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales. (Article 2 de la Directive 92/43/CEE) (Le Conseil des communautés européennes, 1992)

ZSC FR7200774 « Baie de Chingoudy »

Directive européenne : Zones Spéciale de Conservation (ZSC) - Directive Habitat Faune Flore

Dates de désignation / classement :

- ZSC : Premier arrêté : 22/08/2006

Région : Nouvelle Aquitaine

Département : Pyrénées-Atlantiques (64)

Communes : Hendaye

Superficie : 342ha.

Pourcentage de superficie marine : 97 %

Altitude : Min : 0 m / Max : 5 m / Moyenne : 0 m

Régions biogéographiques : Atlantique : 100%

Sous-région atlantique : Golfe de Gascogne et côtes ibériques : 97%



Figure 3 : Délimitations du site Natura 2000 « Baie de Chingoudy »

<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7200774>

ZPS FR7212013 « Estuaire de la Bidassoa et Baie de Fontarabie »

Directive européenne : Zones de Protection Spéciale (ZPS) – Directive « Oiseaux »

Dates de désignation / classement :

- Premier arrêté : 24/03/2006
- Dernier arrêté : 29/03/2019

Région : Nouvelle Aquitaine

Département : Pyrénées-Atlantiques (64)

Communes : Hendaye - Urrugne - Bariatou

Superficie : 9 458 ha.

Pourcentage de superficie marine : 99 %

Altitude : Min : 0 m / Max : 5 m / Moyenne : 0 m

Régions biogéographiques : Atlantique : 100%

Sous-région atlantique : Golfe de Gascogne et côtes ibériques : 99%

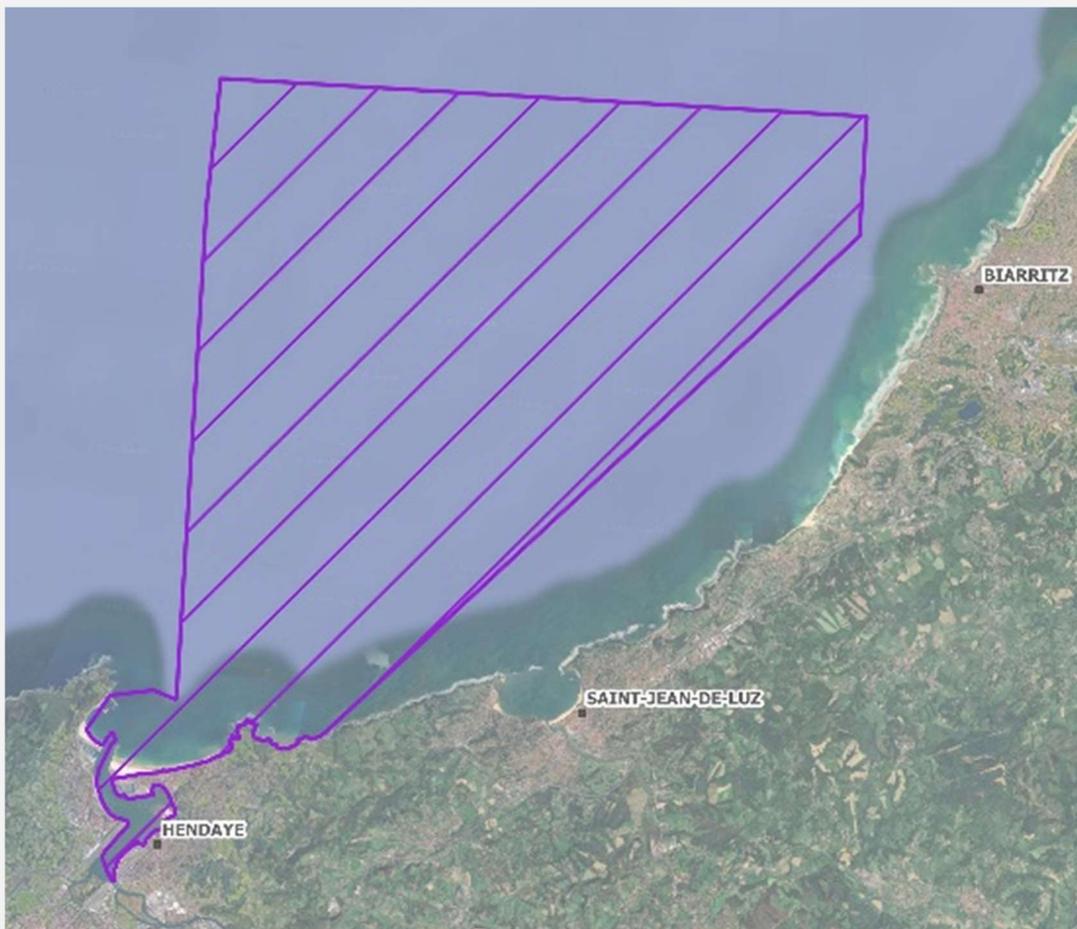


Figure 4 : Délimitations du site Natura 2000 « Estuaire de la Bidassoa et Baie de Fontarabie » <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7212013>

Toponymie utilisée dans le document

Les toponymes utilisés pour les baies peuvent avoir différentes typographies notamment selon la langue utilisée : français, basque ou espagnol. Ainsi, afin de garder une cohérence dans tout le document nous utiliserons les écritures suivantes et, pour éviter les confusions, les zones seront définies comme il suit :

- *Baie de Txingudi* correspond à la baie intérieure délimitée par la pointe de Sokoburu, et le pont ferroviaire, prenant la largeur du fleuve ;
- *Le chenai* correspond au bras de la Bidassoa qui fait la jointure entre les deux baies ;
- *La baie du Figuier* correspond à l'espace de mer compris entre le Cap Figuier et la pointe Sainte-Anne.

Note aux lecteurs :

Dans le document, nous avons choisi de garder les noms utilisés par les habitants et usagers pour mieux correspondre au territoire. Cependant, les titres des sites tels qu'écrits dans les arrêtés préfectoraux seront utilisés pour faire référence aux sites Natura 2000 : « *Baie de Chingoudy* » ; « *Estuaire de la Bidassoa et Baie de Fontarabie* ».



Figure 1 : Toponymie utilisée pour les différents sites (réalisation : CAPENA)

2 Objectifs & Mesures de gestion

2.1 Les objectifs de conservation

Les **objectifs à long terme** (OLT) de portée stratégique précisent l'atteinte du bon état de conservation des habitats et des espèces. Les **objectifs opérationnels** (OO) détaillent les modalités à court-moyen terme pour atteindre ces objectifs à long terme et leurs niveaux d'exigence.

Ces objectifs ont, de plus, une importance significative dans la prise en compte des enjeux écologiques dans les **évaluations d'incidences** au titre de Natura 2000. Ils indiqueront aux porteurs de projet, les enjeux écologiques sur lesquels les évaluations d'incidences seront nécessaires. C'est en effet au regard des objectifs du site (OLT et OO) et proportionnellement au niveau d'enjeu du site que doivent être réalisées les évaluations des incidences².

Les objectifs opérationnels font le lien entre les objectifs à long terme et les mesures de gestion à prendre par l'opérateur du site Natura 2000. Ils doivent être définis pour les enjeux écologiques du DOCOB au regard des pressions sur le site Natura 2000 (Collectif, 2017). Des mesures permettant de limiter les effets liés à ces pressions seront ensuite proposées. De fait, chaque objectif opérationnel pourra être associé à une ou plusieurs mesures.

² Extrait de la circulaire EI : L'évaluation des incidences Natura 2000 n'a pas vocation à s'intéresser à l'ensemble des incidences d'une activité sur l'environnement : elle ne traite que des incidences de l'activité sur les objectifs de conservation du site. Ceux-ci sont décrits dans le document d'objectifs (DOCOB) du site (à défaut dans le formulaire standard de données) et concernent la conservation et la restauration de certains habitats ou certaines espèces animales et végétales qui justifient la désignation du site (AIDA, 2010).

2.1.1 Les objectifs à long terme

Enjeux écologiques	Objectifs à long terme	Exigences à long terme (maintien ou amélioration de...)
Habitats	Contribuer au maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation des habitats et leurs fonctionnalités (refuge, reproduction, alimentation, repos, etc.)	Des surfaces actuelles
		Des structures caractéristiques des différents habitats sur le site (nature et structure du substrat, composition taxonomique) ; des zones fonctionnelles benthiques ; des zones d'alimentation benthique (nourricerie, nourrissage) pour les espèces non N2000 ; des dynamiques hydro-morphologiques
Poissons amphihalins	Contribuer au maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation des espèces et populations amphihalines et de leurs conditions d'accueil sur le site Natura 2000 (accessibilité, tranquillité et ressources alimentaires)	De la diversité, l'abondance et la survie des espèces Des corridors écologiques des espèces (migration saisonnière et déplacements quotidiens) des espèces Des zones d'alimentation des espèces N2000 (nourricerie/nourrissage), en particulier l'accessibilité, la disponibilité et la qualité de la ressource alimentaire (benthos, faune fourrage, production primaire et secondaire)
Mammifères marins	Contribuer au maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation des mammifères marins et de leurs conditions d'accueil sur le site Natura 2000 (accessibilité, tranquillité et ressources alimentaires)	De la diversité, l'abondance et la survie des espèces Des corridors écologiques des espèces (migration saisonnière et déplacements quotidiens) des espèces Des zones d'alimentation des espèces N2000 (nourricerie/nourrissage), en particulier l'accessibilité, la disponibilité et la qualité de la ressource alimentaire (benthos, faune fourrage, production primaire et secondaire)
Oiseaux marins et limicoles	Contribuer au maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation des oiseaux et de leurs conditions d'accueil sur le site Natura 2000 (accessibilité, tranquillité et ressources alimentaires)	De la diversité, l'abondance et la survie des espèces Des corridors écologiques (migration saisonnière et déplacement quotidiens) des espèces Des zones fonctionnelles ornithologiques (mue, reproduction, alimentation, repos) Des zones d'alimentation des espèces N2000, en particulier l'accessibilité, la disponibilité et la qualité de la ressource alimentaire (benthos, faune fourrage, production primaire et secondaire)

2.1.2 Les objectifs opérationnels

a) Définition des objectifs opérationnel

Il s'agit des **choix de gestion à moyen terme** établis au regard de l'analyse des facteurs qui influencent l'état des enjeux et l'atteinte des objectifs à long terme.

Les objectifs opérationnels encadrent la **stratégie d'action** mise en œuvre sur le terrain : définition des priorités d'actions, arbitrage dans les moyens disponibles, etc.

L'atteinte successive des objectifs opérationnels **contribue progressivement à l'atteinte de l'objectif à long terme**.

Les objectifs opérationnels doivent permettre **d'éviter, réduire ou limiter les facteurs** qui influencent négativement l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Ils peuvent être de **portée préventive**, pour éviter que la situation ne se dégrade à l'avenir ou de **portée curative**, pour améliorer la situation.

Le guide du Cahier Technique n°88³ précise les principales caractéristiques des objectifs opérationnels :

- Ils portent sur les facteurs à faire varier pour atteindre l'état de conservation visé par les objectifs à long terme ;
- Ils supposent la mise en œuvre d'**une ou plusieurs actions** afin d'être atteints.

Le principe est de proposer des objectifs opérationnels pour les principaux facteurs influençant l'état de l'enjeu écologique ou du groupe d'enjeux écologiques.

b) Les objectifs opérationnels sur le site Natura 2000

Sur les sites ZSC « Baie de Chingoudy » et ZPS « Estuaire de la Bidassoa et Baie de Fontarrabie », 17 objectifs opérationnels ont été identifiés en réponses aux facteurs influençant l'état des enjeux écologiques. Des objectifs opérationnels ont également été formalisé au regard des actions transversales comme la connaissance, la sensibilisation et la gestion du site.

³ Guide d'élaboration des plans de gestion d'espaces naturel : <http://ct88.espaces-naturels.fr/>

Facteurs clés de réussite*, d'influence et pressions	Code	Objectif opérationnel
Gouvernance locale*	001	Coordonner et mettre en œuvre la gestion du site N2000 en lien avec les autres politiques publiques françaises et espagnoles
Connaissances*	002	Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000
Connaissance par les acteurs des enjeux de conservation*	003	Sensibiliser et améliorer en continu la connaissance par les acteurs et les usagers du site N2000
Qualité de l'eau	004	Réduire le niveau de pollution et les perturbations dégradant la qualité de l'eau
Déchets	005	Réduire les apports et la présence des macrodéchets d'origine terrestre ou issus d'activités maritimes
Variation de la dynamique hydro-sédimentaire et de l'évolution naturelle des habitats sur le site	006	Eviter les pertes d'habitats d'intérêt communautaire liées à la dynamique sédimentaire naturelle du site
	007	Eviter toute nouvelle modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact résiduel négatif sur les habitats d'intérêt communautaire
Changement globaux	008	S'adapter aux effets du changement climatique
Artificialisation	009	Eviter l'artificialisation, la perte physique ou une modification permanente des habitats d'intérêt communautaire
Perte et pressions physiques	0010	Réduire les perturbations physiques (tassement, abrasion et étouffement) sur les habitats d'intérêt communautaire
	0011	Eviter les nouvelles activités engendrant une hausse du niveau de perturbation physique des habitats d'intérêt communautaire
Développement d'espèces invasives et/ou non indigènes	0012	Eviter l'introduction et le développement d'espèces invasives et/ou non indigènes
Dérangement	0013	Réduire le dérangement anthropique des espèces d'intérêt communautaire au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels
Limitation des ressources alimentaires	0014	Eviter la baisse des ressources trophiques nécessaires aux espèces d'intérêt communautaire
Blessures et mortalité directe des communautés des habitats et espèces (ostreopsis, chasse, pêche, collision, captures accidentelles)	0015	Réduire la mortalité directe des espèces d'intérêt communautaire liée aux activités humaines
	0016	Eviter ou adapter le prélèvement des espèces d'intérêt communautaire
Obstacle à la bonne continuité écologique et à la capacité d'accueil (physique, chimique, sonore)	0017	Eviter l'introduction d'obstacles à la libre circulation des espèces d'intérêt communautaire

2.2 Le programme d'action

Il s'agit d'organiser un ensemble programme d'action (fiches mesures) de différentes natures, coordonné et phasé dans le temps, qui concourt à l'atteinte des Objectifs Opérationnels.

2.2.1 Organisation et structuration des fiches Mesures

Cette section du document d'objectifs s'intéresse aux mesures à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs opérationnels préalablement définis. Ces mesures, présentées sous forme de fiches « mesures Natura 2000 » permettent une :

- amélioration : de la connaissance, du porter à connaissance et de la gouvernance ;
- promotion des solutions à mettre en place pour éviter ou réduire les interactions (bonnes pratiques) ;
- réduction des pressions prépondérantes.

Elles présentent les types d'intervention qu'il convient de réaliser afin de s'assurer du maintien ou de la restauration des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, à travers les orientations et les enjeux identifiés dans le présent DOCOB.

Par ailleurs, ces mesures répondent aussi aux objectifs plus généraux des directives « Habitats Faune Flore » et « Oiseaux », en cohérence avec les autres politiques environnementales et notamment la DCSMM et le Document Stratégique de Façade Sud Atlantique (DSF SA).

➤ Logique des fiches-mesures

Les fiches-mesures sont :

- des **propositions de réalisation** de toute nature permettant d'atteindre les objectifs du DOCOB ;
- **standardisées** afin d'en faciliter la lecture ;
- **indépendantes** les unes des autres afin d'en permettre une lecture transversale ;
- classées **par objectifs** ;
- **priorisées** en fonction de l'importance de l'enjeu.

Les fiches-mesures ne sont pas :

- des cahiers des charges précis décrivant la mise en œuvre exacte d'un aménagement, d'une zone à entretenir, des coûts, etc. ;
- des documents figés dans le temps. Leur contenu peut être et doit être ajusté selon l'évolution du territoire et des techniques.

L'ensemble des fiches mesures est présenté en annexe du document.

2.2.2 Liste des fiches mesures

21 fiches-mesures sont proposées, dont :

- 5 mesures gouvernance
- 2 mesures d'acquisition de connaissance
- 4 mesures de sensibilisation et de porter à connaissance
- 10 mesures sur les enjeux et les facteurs d'influence

Mesures du DOCOB	Sous-mesures	Priorité
G1 – Actualiser les données du document d'objectifs	G1.1 Concevoir et mettre à jour des indicateurs de suivi et d'évaluation du tableau de bord G1.2 Faire évoluer le programme d'action au fur et à mesure de l'actualisation des données écologiques sur le territoire G1.3 Mettre à jour le FSD (Formulaire Standard de données) G1.4 Contribuer à la valorisation et au partage des données relatives au site N2000 G1.5 Actualiser les éléments cartographiques G1.6 Porter une réflexion sur les ajustements potentiels du périmètre N2000 pour une meilleure prise en compte des enjeux du territoire	2
G2 – Articuler la mise en œuvre du DOCOB avec les autres politiques publiques et contribuer aux réseaux de gestionnaires	G2.1 Partager les données et participer réciproquement aux réunions G2.2 Développer des actions mutualisées entre outils de gestion du territoire G2.3 Coopérer via les réseaux de gestionnaires et projets mutualisés G2.4 Porter la démarche de parrainage des actions par les élus locaux	1
G3 - Intégrer les enjeux de conservation dans les procédures règlementaires	G3.1 Développer des outils de communication pour faciliter les procédures d'évaluation des incidences G3.2 Apporter de l'expertise aux porteurs de projets G3.3 Proposer des recommandations pour l'adaptation de la réglementation	1
G4 - Renforcer la coopération transfrontalière avec les acteurs espagnols	G4.1 Identifier des instances espagnoles et leurs projets en lien avec les enjeux N2000 G4.2 Intégrer les instances espagnoles dans la gouvernance du site N2000 G4.3 Partager les données aux instances espagnoles et participer aux réunions des projets en lien avec les enjeux N2000 G4.4 Développer des actions mutualisées	1
G5- Animer et mettre en œuvre le DOCOB	Assurer les fonctions administratives diverses, la mise en œuvre des actions d'information, de communication, de sensibilisation, les missions techniques ainsi que le suivi et l'évaluation de la gestion	1
C1 – Acquérir des connaissances sur le milieu et les enjeux écologiques	C1.1 Participer à l'acquisition de connaissance sur le milieu et son évolution C1.2 Valoriser les données acquises localement C1.3 Améliorer les connaissances sur les habitats d'intérêt communautaires et leurs fonctionnalités C1.4 Améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaires et les fonctionnalités écologiques du site C1.5 Accompagner les démarches de sciences participatives et promouvoir les outils existants	2
C2 - Améliorer les connaissances sur les activités humaines et leurs interactions avec les enjeux écologiques	C2.1 Améliorer les connaissances sur les usages C2.2 Approfondir les connaissances sur les activités et leurs interactions avec les enjeux écologiques C2.3 Etudier les dynamiques sociales pouvant améliorer l'atteinte des objectifs de conservation	2
S1 - Améliorer en continu la connaissance des membres du COPIL, des professionnels, des collectivités et des services de l'état	S1.1 Informer les membres du COPIL des connaissances acquises sur le territoire S1.2 Former les agents des collectivités et les professionnels S1.3 Développer et organiser des partenariats avec les différents services d'intervention de contrôle	1
S2 - Accompagner des usagers à l'adoption des bonnes pratiques pour la qualité de l'eau et la conservation des enjeux écologiques	S2.1 Réaliser une veille sur les pratiques et éditer des outils de communication S2.2 Inciter l'engagement au travers de groupes de travail thématiques et de chartes de bonnes pratiques	2
S3 – Promouvoir le site Natura 2000 auprès du grand public du territoire	S3.1 Définir un plan de communication conjoint avec les partenaires S3.2 Informer et sensibiliser les usagers et visiteurs du site N2000 S3.3 Présenter N2000 à des actions phares (manifestations, colloques, salons etc.)	3
S4 - Renforcer l'éducation à l'environnement et le partage de connaissance	S4.1 Développer et soutenir les projets d'éducation à l'environnement pour le grand public et les usagers du site S4.2 Participer et soutenir les projets d'éducation à l'environnement pour les scolaires (AME)	2

M1 – Limiter la présence de micropolluants dans l'estuaire de la Bidassoa	M1.1 Assurer une veille et la transmission des informations relatives aux micropolluants M1.2 Suivre la mise en œuvre du plan national de lutte contre les PCB dans la Bidassoa M1.3 Participer aux actions de coopération transfrontalière pour l'atteinte du bon état de la masse d'eau « Estuaire de la Bidassoa »	1
M2 – Organiser la fréquentation humaine autour les herbiers de la baie de Txingudi	M2.1 Assurer la canalisation de la fréquentation piétonne autour des herbiers M2.2 Assurer la canalisation des activités nautiques autour des herbiers M2.3 Sensibiliser les usagers, porteurs de projets, services de l'Etat M2.4 Assurer une veille sur les Espèces Non Indigènes	1
M3 – Maitriser et organiser la fréquentation humaine au sein et à proximité des zones d'importance pour l'avifaune	M3.1 Réguler la fréquentation humaine dans les zones d'importance pour l'avifaune connue M3.2 Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces aux dérangements dans les autorisations et dans la réglementation locale M3.3 Porter à connaissance les enjeux avifaunes et la réglementation en vigueur	1
M4 - Développer un plan d'action "île aux oiseaux"	M4.1 Suivre le déplacement et l'évolution des habitats M4.2 Etudier les potentiels d'évolution du complexe d'habitats "l'île aux oiseaux" M4.3 Développer en concertation un plan d'action « île aux oiseaux »	1
M5 –Renforcer la protection et la restauration des espaces dunaires de Sokoburu	M5.1 Assurer la canalisation de la fréquentation sur les espaces dunaires M5.2 Mener des chantiers pour l'arrachage des Espèces Non Indigènes M5.3 Evaluer les possibilités de restauration active	1
M6 – Renforcer les connaissances et la coopération transfrontalière pour une gestion durable des amphihalins dans la Bidassoa	M6.1 Améliorer la connaissance sur les pratiques de pêche des amphihalins M6.2 Coordonner l'action transfrontalière	1
M7- Accompagner et sensibiliser les acteurs pour réduire les déchets dans le site	M7.1 Prévenir les apports de déchets en amont du site M7.2 Prévenir les apports de déchets sur le site M7.3 Accompagner les initiatives de ramassage collectifs de déchets à terre et en mer	2
M8- Améliorer la gestion durable des activités de plaisance, des mouillages et des infrastructures portuaires	M8.1 Accompagner la gestion des démarches de retrait des épaves M8.2 Apporter un appui aux gestionnaires des zones de mouillage M8.3 Assurer la disponibilité d'infrastructures portuaires aux normes et leurs utilisations	2
M9- Accompagner les mesures issues de l'Analyse Risque Pêche	M9.1 Finalisation des Analyses Risques Pêche M9.2 Accompagner les services de l'état et les pêcheurs dans la mise en œuvre des mesures issues de l'ARP M9.3 Accompagner le suivi des mesures issues de l'ARP M9.4 Favoriser l'expérimentation de techniques de pêche alternatives	1
M10- Adapter l'action aux changements globaux	M10.1 Elaborer un diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité M10.2 Elaborer un plan d'adaptation M10.3 Etudier les capacités d'atténuation	3

3 Méthodes de suivi et d'évaluation

3.1 La démarche d'évaluation

3.1.1 Intégration de la démarche d'évaluation au document d'objectifs

Le cahier technique n°88 « Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels » place l'évaluation de la gestion au cœur de la démarche d'élaboration d'un plan de gestion d'espace naturel protégé (ENP).

➤ <http://ct88.espaces-naturels.fr/guide-delaboration-des-plans-de-gestion>



Figure 2 : Schéma représentant la logique d'élaboration d'un plan de gestion d'espace naturel protégé

L'objectif est d'appréhender la démarche d'évaluation tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de gestion, afin d'anticiper cette évaluation (a priori et non a posteriori) et de ne pas la limiter uniquement à la réalisation des opérations prévues, mais bien à l'efficacité de ces dernières en termes de résultats.

On considère ainsi plusieurs types d'évaluation :

- **l'évaluation de la réalisation des actions de gestion ;**
- **l'évaluation de la réduction des pressions ;**
- **l'évaluation de l'atteinte des objectifs de conservation à long terme.**

L'évaluation est faite par le biais d'indicateurs de suivi définis au cours de l'élaboration du plan de gestion. Un indicateur correspond à une valeur définie à partir d'une ou plusieurs métriques (valeurs mesurées) et renseigne la progression vers les objectifs au regard de l'écart à la cible à atteindre.

3.1.2 La méthode du « tableau de bord » et sa mise en œuvre

Pour intégrer l'évaluation au plus tôt dans la démarche d'élaboration du document d'objectifs et visualiser simplement et rapidement la stratégie d'action adoptée, des fiches « tableaux de bord » sont créées pour chaque enjeu de conservation.

Chaque fiche synthétise l'ensemble des informations utiles à la gestion de chaque enjeu ou groupe d'enjeux. Elle compile les informations concernant le groupe d'enjeu, l'état de l'enjeu, les indicateurs permettant d'évaluer l'état de l'enjeu, les principaux facteurs d'influence, les objectifs opérationnels proposés et leurs indicateurs et enfin les propositions de mesures en lien avec ces objectifs opérationnels. Le niveau de priorité de chaque mesure est indiqué dans le tableau. Les mesures à conduire en priorité sont celles qui doivent permettre de réduire significativement les pressions sur les enjeux les plus forts.

ENJEU	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME					
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Opérations (suivis scientifiques)	Indicateur de réponse (réalisation)
	Qu'est-ce qui est en jeu ?	Comment va l'enjeu ?	Où voulons-nous aller globalement... ... et plus précisément ?			Comment suivre la progression vers les OLT ?		
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION					
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Opérations (mise en œuvre)	Indicateurs de réponse (réalisation)
	Qu'est ce qui peut modifier l'état de l'enjeux et quels sont les effets ?	Que devons-nous faire pour améliorer la situationet pour quels résultats ?		Comment suivre la progression vers les OO ?	Qu'allons-nous mettre en œuvre pour atteindre des résultats ?	

La fiche tableau de bord :

- est un outil qui sert à **organiser/planifier** la gestion de façon pragmatique et objective ;
- est une **aide** à l'élaboration et à l'évaluation ;
- fait état d'une **situation réelle observée** et d'une **situation souhaitée** ;
- offre au gestionnaire une **vue synthétique** de la situation ;
- permet d'**identifier les besoins** en termes de moyens à consacrer et d'actions prioritaires à mener pour atteindre les objectifs.

Les fiches tableau de bord sont présentées en annexe.

Remarque : Les éléments présentés dans les fiches du tableau de bord correspondent à des attendus du code de l'environnement (article R414-11).

ENJEU	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME					
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Opérations (suivis scientifiques)	Indicateur de réponse (réalisation)
	<i>R414-11- 1: Un rapport de présentation décrivant [...] l'état de conservation et les exigences écologiques.</i>		<i>R414-11-2: Les objectifs de DD du site permettant d'assurer la conservation...</i>		<i>R414-11-6 [...]les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation</i>			
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION					
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Opérations (mise en œuvre)	Indicateurs de réponse (réalisation)
	<i>R414-11-1 : un rapport de présentation décrivant [...] les activités humaines qui s'y exercent.</i>		<i>R414-11-2: Les objectifs de DD du site permettant d'assurer la conservation...</i>		<i>R414-11-6: Les modalités de suivi des mesures projetées [...]</i>		<i>R414-11- 3 : mesures 4° cahiers des charges 5° charte Natura 2000</i>	<i>R414-11-6: Les modalités de suivi des mesures projetées [...]</i>

3.2 Suivi de la gestion

3.2.1 Evaluation de l'avancement des actions et de l'efficacité des mesures de gestion

Le suivi de la mise en œuvre du DOCOB devra permettre d'identifier le **niveau de réalisation des mesures du DOCOB**, ainsi que l'**efficacité des mesures engagées**, notamment au moyen des indicateurs proposés dans les fiches mesures. On examinera notamment les indicateurs de réalisation. Cette évaluation sera conduite chaque année et présentée en COPIL Natura 2000 via le bilan d'activités.

Ce bilan comprendra une présentation sous forme de tableau de bord ainsi qu'une analyse financière:

- des actions de suivis et d'animation du DOCOB réalisées par l'opérateur Natura 2000 (réunions, aides pour le montage des contrats Natura 2000, communication, etc.) ;
- de l'état d'avancement des actions du DOCOB réalisées par les différents porteurs de projets (mesures de gestion mises en place, planning, coût, nombre de contrats Natura 2000, etc.) ;
- des enseignements, orientations et priorités de travail proposées pour l'année à venir.

3.2.2 Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces

Le **suivi et le bilan de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et patrimonial** sont des opérations essentielles pour analyser l'évolution écologique des milieux, et permettre l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre du DOCOB et des travaux de restauration et d'entretien menés sur le site. La France, au travers de son implication dans le réseau Natura 2000, s'est engagée sur des objectifs de résultats vis-à-vis de l'Europe en termes de conservation des milieux et des espèces sur les sites. Ces suivis permettront d'évaluer les résultats des engagements pris.

Ce type d'évaluation est réalisée tous les 6 ou 10 ans.

Pour les habitats marins et espèces marines, cette évaluation s'appuiera sur des travaux conduits localement et les travaux d'évaluation réalisés à l'échelle de la façade Sud Atlantique comme prévu par la directive cadre stratégie pour le milieu marin.

Pour les habitats terrestres, l'opérateur pourra s'appuyer sur les travaux conduits par les partenaires techniques et scientifiques identifiés localement.

Les suivis scientifiques nécessaires à ce travail d'évaluation peuvent prendre différentes formes :

- cartographie des milieux naturels et des habitats d'espèces ;
- suivis phytosociologiques : quadrats permanents / ponctuels, transects ;
- inventaires spécifiques, etc.

Ils pourront être **réalisés par les gestionnaires des espaces naturels**, confiés à des **prestataires** ou à des **associations, groupes de bénévoles**, ou mis en œuvre dans le **cadre de programmes existants** (ex : suivi des herbiers de zostères par l'Ifremer dans le cadre de la DCE « indicateur angiospermes »).

3.3 Valorisation de l'évaluation

3.3.1 Tableau de bord

Les fiches « tableaux de bord » donnent une vision annuelle et sur le long terme de l'état de santé des habitats et l'efficacité de la gestion. Elles présentent tous les indicateurs qui seront mobilisés pour l'évaluation.

Pour avoir une vue d'ensemble des résultats de l'évaluation, un format de présentation synthétique sera recherché. Le format de présentation tel que proposé dans les parcs naturels marin pourrait servir d'exemple : [Tableau De Bord Pnmi 2019 \(calameo.com\)](#).

Nom indicateur	Etat initial (2011)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Commentaires 2019	Fréquences de remontage de l'indicateur
particules naturel											
Habitats naturels sensibles en littoral	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Un indicateur qui mesure la présence de sites à l'état initial en 2011, par le biais de l'indicateur national de l'état de santé des habitats naturels sensibles en littoral (INSHL) à l'échelle nationale et de l'indicateur de l'état de santé des habitats naturels sensibles en littoral (INSHL) à l'échelle locale (Baie de Chingoudy et Baie de Fontarabie). Le suivi est assuré par les services de l'Etat (DREAL) et les services de l'Etat (DREAL).	Périodique (indicateurs observés en 2019)
Habitats littoraux	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Sur la base de l'évaluation de l'état de santé des habitats littoraux en 2019, les indicateurs de l'état de santé des habitats littoraux ont été évalués à l'échelle nationale et locale (Baie de Chingoudy et Baie de Fontarabie). Les indicateurs de l'état de santé des habitats littoraux ont été évalués à l'échelle nationale et locale (Baie de Chingoudy et Baie de Fontarabie). Les indicateurs de l'état de santé des habitats littoraux ont été évalués à l'échelle nationale et locale (Baie de Chingoudy et Baie de Fontarabie).	Périodique (indicateurs observés en 2019)
Habitats sensibles, littoraux	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Sur la base de l'évaluation de l'état de santé des habitats sensibles en littoral en 2019, les indicateurs de l'état de santé des habitats sensibles en littoral ont été évalués à l'échelle nationale et locale (Baie de Chingoudy et Baie de Fontarabie). Les indicateurs de l'état de santé des habitats sensibles en littoral ont été évalués à l'échelle nationale et locale (Baie de Chingoudy et Baie de Fontarabie).	Périodique (indicateurs observés en 2019)
Marsouins littoraux	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Sur la base de l'évaluation de l'état de santé des habitats sensibles en littoral en 2019, les indicateurs de l'état de santé des habitats sensibles en littoral ont été évalués à l'échelle nationale et locale (Baie de Chingoudy et Baie de Fontarabie). Les indicateurs de l'état de santé des habitats sensibles en littoral ont été évalués à l'échelle nationale et locale (Baie de Chingoudy et Baie de Fontarabie).	Périodique (indicateurs observés entre 2016 et 2017)
Marsouins, littoraux	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Sur la base de l'évaluation de l'état de santé des habitats sensibles en littoral en 2019, les indicateurs de l'état de santé des habitats sensibles en littoral ont été évalués à l'échelle nationale et locale (Baie de Chingoudy et Baie de Fontarabie). Les indicateurs de l'état de santé des habitats sensibles en littoral ont été évalués à l'échelle nationale et locale (Baie de Chingoudy et Baie de Fontarabie).	Périodique (indicateurs observés en 2016 et 2017)
Habitats littoraux	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Sur la base de l'évaluation de l'état de santé des habitats sensibles en littoral en 2019, les indicateurs de l'état de santé des habitats sensibles en littoral ont été évalués à l'échelle nationale et locale (Baie de Chingoudy et Baie de Fontarabie). Les indicateurs de l'état de santé des habitats sensibles en littoral ont été évalués à l'échelle nationale et locale (Baie de Chingoudy et Baie de Fontarabie).	Annuelle
Marsouins	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Sur la base de l'évaluation de l'état de santé des habitats sensibles en littoral en 2019, les indicateurs de l'état de santé des habitats sensibles en littoral ont été évalués à l'échelle nationale et locale (Baie de Chingoudy et Baie de Fontarabie). Les indicateurs de l'état de santé des habitats sensibles en littoral ont été évalués à l'échelle nationale et locale (Baie de Chingoudy et Baie de Fontarabie).	Annuelle
Champ de rizières	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Sur la base de l'évaluation de l'état de santé des habitats sensibles en littoral en 2019, les indicateurs de l'état de santé des habitats sensibles en littoral ont été évalués à l'échelle nationale et locale (Baie de Chingoudy et Baie de Fontarabie). Les indicateurs de l'état de santé des habitats sensibles en littoral ont été évalués à l'échelle nationale et locale (Baie de Chingoudy et Baie de Fontarabie).	Annuelle
Dunes littorales, littorales	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Sur la base de l'évaluation de l'état de santé des habitats sensibles en littoral en 2019, les indicateurs de l'état de santé des habitats sensibles en littoral ont été évalués à l'échelle nationale et locale (Baie de Chingoudy et Baie de Fontarabie). Les indicateurs de l'état de santé des habitats sensibles en littoral ont été évalués à l'échelle nationale et locale (Baie de Chingoudy et Baie de Fontarabie).	Annuelle
Dunes littorales, littorales	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Sur la base de l'évaluation de l'état de santé des habitats sensibles en littoral en 2019, les indicateurs de l'état de santé des habitats sensibles en littoral ont été évalués à l'échelle nationale et locale (Baie de Chingoudy et Baie de Fontarabie). Les indicateurs de l'état de santé des habitats sensibles en littoral ont été évalués à l'échelle nationale et locale (Baie de Chingoudy et Baie de Fontarabie).	Annuelle
Marsouins	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Sur la base de l'évaluation de l'état de santé des habitats sensibles en littoral en 2019, les indicateurs de l'état de santé des habitats sensibles en littoral ont été évalués à l'échelle nationale et locale (Baie de Chingoudy et Baie de Fontarabie). Les indicateurs de l'état de santé des habitats sensibles en littoral ont été évalués à l'échelle nationale et locale (Baie de Chingoudy et Baie de Fontarabie).	Annuelle
Grandes dunes	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Sur la base de l'évaluation de l'état de santé des habitats sensibles en littoral en 2019, les indicateurs de l'état de santé des habitats sensibles en littoral ont été évalués à l'échelle nationale et locale (Baie de Chingoudy et Baie de Fontarabie). Les indicateurs de l'état de santé des habitats sensibles en littoral ont été évalués à l'échelle nationale et locale (Baie de Chingoudy et Baie de Fontarabie).	Annuelle

3.3.2 Adaptation du Document d'Objectifs

L'analyse des résultats peut conduire à proposer des modifications des actions prévues dans le DOCOB. Dans ce cas, les **fiches-mesures modifiées** ou les **nouvelles fiches-mesures** devront être approuvées par le Comité de pilotage (COPI) pour être opérationnelles.

Tous les six ans, un rapport d'évaluation est réalisé à l'échelle nationale par le Ministère en charge de l'écologie.

Le **DOCOB pourra être révisé** quand cela sera jugé nécessaire. L'évaluation-bilan se fait à partir des **bilans annuels d'activités** réalisés par l'opérateur. Ce processus permet de faire le point sur les réalisations effectuées dans un site Natura 2000 et de vérifier l'atteinte des objectifs fixés par le DOCOB. Il permet d'adapter le DOCOB si nécessaire pour les années qui suivent. À l'issue de l'évaluation, le DOCOB doit être révisé. Cette révision est réalisée en partenariat avec le COPI et les groupes de travail.

4 Annexes

4.1 Les fiches mesures

Nom de la mesure		Priorité
		<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="background-color: #8B4513; color: white; border-radius: 50%; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center;">1</div> <div style="background-color: #D2691E; color: white; border-radius: 50%; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center;">2</div> <div style="background-color: #F5DEB3; color: white; border-radius: 50%; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center;">3</div> </div>
Habitats d'intérêt communautaire concernés	<i>Enjeux habitats concernés par la mesure</i>	<p>La priorisation des mesures reflète leur importance pour atteindre les objectifs écologiques à long terme définis pour les différents enjeux.</p> <p>La note de priorisation ne détermine pas l'ordre de mise en œuvre des mesures. Le calendrier de mise en œuvre pourra être ajusté chaque année par l'animateur, en concertation avec les membres du Comité de pilotage (COFIL), en fonction des opportunités d'actions, des financements disponibles, des partenariats et de l'évolution des connaissances.</p>
Espèces d'intérêt communautaire concernées	<i>Enjeux espèces concernés par la mesure</i>	
Secteurs concernés	<i>Localisation de la mesure ou de l'enjeu</i>	
Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures		
<p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>En lien avec la mesure</i> - <i>La mesure peut permettre de répondre à plusieurs objectifs</i> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Mesures en lien avec celle-ci</i> 		
Contexte et problématiques		
<i>Description du contexte et de la problématique justifiant la mesure</i>		
Description des sous-actions		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ XX.1 Sous mesure <i>Précision sur l'action à mener</i> ➤ XX.2 Sous mesure <i>Précision sur l'action à mener</i> 		
Lien avec les programmes existants		
<i>Projets ; programmes ; actions sur le territoire ou au niveau national en lien avec la mesure</i>		
Modalités de mise en œuvre		
Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
G1.1	<i>Acteurs susceptibles de pouvoir</i>	<i>Ces acteurs ont été identifiés lors de l'élaboration du DOCOB, la liste n'est pas restrictive et peut être ouverte à tous les acteurs pertinents</i>
G1.2	<i>piloter/coordonner la mise en place de la mesure</i>	
Indicateurs de réalisation		
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Indicateur permettant de mesurer le niveau de réalisation de la mesure pour suivre l'état d'avancement de la mesure</i> 		